

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 140

18 janvier 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|------|--|------|
| Alicante S.A. | 6674 | LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l. | 6676 |
| Alter Ego S.A. | 6692 | LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l. | 6720 |
| Antartica S.A. | 6719 | Le Cordon Bleu International S.à.r.l. | 6674 |
| Arkham International S.A. | 6708 | Lefèvre-Evrard | 6720 |
| Assessor Invest S.A. | 6682 | "Le Goût du Vin", S.à r.l. | 6689 |
| Autospace S.à.r.l. | 6675 | Luxame Trading S.A. | 6689 |
| Bourns (Luxembourg) S.à r.l. | 6710 | Madlux S.A. | 6712 |
| Casa-Lux S.A. | 6691 | Maravilla S.A.H. | 6718 |
| Chester & Jones S.à.r.l. | 6690 | Mibi s.à r.l. | 6720 |
| Colombus S.A. | 6676 | Mindrana S.A. | 6677 |
| Creyf's Interim S.A. | 6691 | Office Régional du Tourisme des Ardennes luxembourgeoises, a.s.b.l. | 6678 |
| Diamond Consulting S.A. (House of Diamonds) | 6685 | Papier-Mettler Luxembourg GmbH | 6689 |
| Eaton Holding V S.à r.l. | 6674 | Quadis Luxembourg S.A. | 6691 |
| EAVF BEN Schoenebeck Sàrl | 6674 | Queristics Europroperty Holding | 6719 |
| Electricité Gaston MEYER s.à r.l. | 6720 | Rive Droite S.A. | 6717 |
| Empor GmbH | 6718 | San Gregorio S.A. | 6716 |
| Farton S.A. | 6676 | S.C.I. de Steinfort | 6717 |
| Fatifer S.à r.l. | 6686 | Telpick S.A. | 6675 |
| Foodstrat Inv. S.A. | 6693 | TKM Holding A.G. | 6713 |
| Fulmin Investments S.A. | 6675 | Trading World Sàrl | 6689 |
| Giacomelli Sport International S.A. | 6715 | Trust In Media S.A. | 6718 |
| Global Air Movement (Luxembourg) Sàrl | 6715 | Trust In Media S.à r.l. | 6718 |
| Grape Investments S.à r.l. | 6693 | USG Financial Forces S.A. | 6692 |
| GSCP Sigma (Lux) S.à r.l. | 6693 | USG Innotiv S.A. | 6716 |
| G.S.F. Immobilière S.A. | 6687 | Vista AG | 6692 |
| International Car Renting and Repairing S.à r.l. | 6690 | Wepas Holding A.G. | 6685 |
| Investissement P.M.B. S.A. Holding | 6719 | Western Union Financial Services (Luxembourg) S.à r.l. | 6714 |
| Investissement P.M.B. S.A. Holding | 6719 | | |
| Invista European Real Estate Trust Sicaf | 6690 | | |

Alicante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 76.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007144316/242/12.

(070168256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Le Cordon Bleu International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.808.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société LE CORDON BLEU INTERNATIONAL S.à.r.l. en date du 15 novembre 2007 que l'associé a pris les décisions suivantes:

- La démission de M. Patrick Van Denzen de sa fonction d'Administrateur de catégorie A a été acceptée, avec effet à compter de ladite résolution;

- M. Marco Weijermans, de nationalité hollandaise, né le 26 août 1970, à 's Gravenhage, Pays-Bas, résident professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, a été élu Administrateur de catégorie A, avec effet immédiat, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE CORDON BLEU INTERNATIONAL S.à.r.l.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007145116/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Eaton Holding V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 128.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008002297/239/12.

(070172951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

EAVF BEN Schoenebeck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 130.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 août 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur David King a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat

- Monsieur Ralph Wood, funds manager, né le 8 Mars 1955 à Enfield et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant de catégorie A pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mr. Ralph Wood, Gérant de catégorie A;
- Mr. Michael Kidd, Gérant de catégorie A;
- DOMELS S.à r.l., Gérant de catégorie B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008001623/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Fulmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008002300/239/12.

(070172921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Telpick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 118.531.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008002871/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05003B. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Autospace S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3761 Tétange, 32, rue Thomas Byrne.

R.C.S. Luxembourg B 106.395.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002309/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Farton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 49.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 décembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008002301/239/12.

(070172654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 118.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008002304/239/12.

(070172627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Colombus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 118.683.

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLOMBUS S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.683, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 20 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

3. Changement de la date de clôture de l'exercice social.

4. Modification subséquente de l'article 10 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

5. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

6. Modification subséquente de l'article 11 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Dudelange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'année sociale pour la faire commencer désormais le premier décembre et finir le trente novembre de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2007 s'est terminée le 30 novembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article dix des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire pour la faire tenir désormais le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article onze des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2007, Relation GRE/2007/5587. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004009/231/70.

(070175934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Mindrana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.808.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008003206/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02679. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Office Régional du Tourisme des Ardennes luxembourgeoises, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Ettelbruck,
R.C.S. Luxembourg F 7.473.

STATUTS

L'an deux mille sept, le 22 octobre.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

[...]

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

1. Parc Naturel de la Haute-Sûre, représ. par Marco Schank, 15, route de Lultzhausen, Esch-sur-Sûre.

2. CAMPRILUX asbl, représ. par Roger Hamen, op Kengert, Medernach, Larochette.

3. Entente touristique ESIMSO:

Dahm Francis, 1, rue de la Croix, L-9146 Erpeldange, 1, rue du Vieux Marché, Vianden.

Nicolay Pascal, 45, rue Dr. Klein, L-9054 Ettelbruck, 1, rue du Vieux Marché, Vianden.

4. []

5. Ville d'Ettelbruck: Nicolay Pascal, Thull Marthy, 1, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck.

6. ESILAC: Engel Fred, 10, rue Principale, B.P. 3, Esch-sur-Sûre.

7. ESIN: Diederich Armand, B.P. 20, L-9707 Clervaux, Horper Viviane, secrétaire, B.P. 20, L-9707 Clervaux.

8. Ville de Wiltz, Schneider Romain, Bourgmestre, B.P. 60, L-9501 Wiltz.

9. ESILAC: Reisen Maggy, B.P. 3, Esch-sur-Sûre.

10. APTR: Mathay Jos, 1, Befortestrooss, L-9365 Eppeldorf.

11. Ville de Diekirch, Jacques Dahm, conseiller, avenue de la Gare, 9233 Diekirch.

12. Parc Naturel de l'Our, représenté par Emile Eichen, président, 2, Kierchestrooss, L-9753 Heinerscheid, représenté par Gaby Frantzen-Heger.

13. HORESCA: 1. Jean J. Schintgen, 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg, 2. Arlette Theis-Milbert, Bourscheid-Plage, L-9164 Bourscheid-Plage.

Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er}. L'Association porte le nom de OFFICE REGIONAL DU TOURISME DES ARDENNES LUXEMBOURGEOISES, a.s.bl.. (ci-après l'«Association»). Son siège social se trouve à la Commune d'Ettelbruck. La durée de l'Association est illimitée.

Art. 2. L'Association a notamment pour mission de:

- coordonner les actions des acteurs régionaux,
- regrouper la force de travail professionnelle disponible,
- créer de nouveaux produits touristiques,
- stimuler les acteurs du secteur à la création de produits et de grandes manifestations régionaux,

et

- renforcer le marketing touristique de la région des Ardennes luxembourgeoises.

Elle conseille et assiste ses membres dans leurs activités touristiques.

En outre, l'Association met en valeur les richesses naturelles, culturelles et historiques de la région des Ardennes luxembourgeoises. Elle s'engage à collaborer étroitement avec les acteurs touristiques et culturels tant nationaux que régionaux.

Elle peut prendre toutes mesures, créer, diriger et participer à toutes entreprises qui rentrent dans le cadre de son objet.

Membres

Art. 3. Peuvent devenir membres de l'Association, sur proposition du Conseil d'Administration:

- les administrations communales de la région touristique des Ardennes, membres de l'Office National du Tourisme
- les Parcs Naturels de la même région
- les associations professionnelles
- les ententes touristiques
- l'association des guides des Ardennes.

L'Office Régional du Tourisme est d'office membre de l'Office National du Tourisme (ONT).

L'ONT est d'office membre de l'Association.

Art. 4. La demande d'admission comme membre doit être adressée par écrit au Conseil d'Administration. Celui-ci décide souverainement de l'admission de nouveaux membres.

a) La qualité de membre de l'Association se perd par démission ou par exclusion. La perte de cette qualité et des droits qui s'y attachent, notamment le droit de vote et d'éligibilité, devient de plein droit effective à l'ouverture de la première assemblée générale suivant l'événement par lequel se perd la qualité de membre. En cas d'exclusion celle-ci devient effective avec la notification de la décision d'exclusion au membre exclu. L'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à la dernière adresse communiquée par le membre vaudra notification.

b) Tout membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées, et ceci quelle que soit la date de sa sortie de l'Association et quel qu'en soit la raison.

c) Tout membre est libre de se retirer de l'Association en adressant sa démission au conseil d'administration par lettre recommandée avec avis de réception.

d) Le droit de vote ainsi que les autres droits sociaux des membres de l'Association qui ne sont pas à jour de leurs cotisations sont suspendus. Ils recouvrent leurs droits s'ils paient la cotisation de l'année écoulée et celle de l'année suivante au 1^{er} janvier de l'année suivante. Dans ce cas ils bénéficient à nouveau du droit de vote et des autres droits sociaux à partir du jour où la cotisation est créditée sur le compte bancaire de l'Association. Si malgré une mise en demeure leur adressée ils ne paient pas l'arriéré et la cotisation suivante au 1^{er} janvier suivant, ils sont réputés démissionnaires.

e) Tout membre dont le comportement est contraire aux buts ou à l'esprit de l'Association ou qui commet une infraction grave aux statuts peut être exclu par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix. Dans toute assemblée devant décider sur une exclusion, le membre concerné sera utilement convoqué avec indication de l'ordre du jour et des faits à la base de la demande d'exclusion. Il pourra présenter ses moyens de défense à l'assemblée. Le membre concerné n'aura pas le droit de vote pour la décision sur son exclusion.

Art. 5. Les membres ont le droit d'exiger le conseil et le soutien de l'Association dans toutes les questions d'ordre touristique qui les concernent, en tant que celles-ci ne sont pas contraires aux intérêts du tourisme en général.

Organes et administration

Art. 6. Les organes de l'Office Régional du Tourisme sont l'assemblée générale et le Conseil d'Administration.

Art. 7. L'Assemblée Générale se compose des délégués de tous les membres; chaque membre ne peut avoir qu'un seul délégué effectif à l'assemblée générale. Le délégué parle au nom du membre qu'il représente. A défaut de délégué disponible, chaque membre peut envoyer aux assemblées un délégué suppléant. Le délégué à l'assemblée générale et leurs suppléants doivent être dûment mandatés par écrit. Ces mandats doivent être déposés auprès de l'Association.

Art. 8. L'Association se réunira sur convocation écrite du Conseil d'Administration en assemblée générale au moins une fois par an. Si l'assemblée générale annuelle n'a pas été convoquée au cours du premier trimestre de l'année, les membres représentés par au moins la moitié des membres peuvent demander par écrit au Président/e de convoquer valablement celle-ci.

Sauf, disposition contraire, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la simple majorité des voix des membres présents ou représentés.

Art. 9. L'assemblée générale est compétente pour:

- statuer sur l'exclusion des membres;
- élire et révoquer les membres du Conseil d'Administration;
- approuver chaque année le budget qui lui est présenté par le Conseil d'Administration;
- accorder décharge pour la gestion financière à la fin de chaque exercice sur la proposition du Conseil d'Administration;
- fixer chaque année les cotisations à payer par tous les membres;
- désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes sinon un Réviseur d'entreprises;
- approuver la nomination du directeur;
- modifier les statuts;
- décider la dissolution de l'Association.

Art. 10. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être accordée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés; mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

(a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée;

(b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés; et

(c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, une décision pourra être prise, mais elle devra être homologuée par le tribunal administratif.

Art. 11. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de 13 membres au plus. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour l'administration de l'Association sauf ceux expressément réservés à l'assemblée générale par la loi et les présents statuts. Le Conseil prend ses décisions à la majorité simple des membres du Conseil présents ou représentés. Des résolutions du Conseil peuvent également être prises par voie circulaire si tous les membres du Conseil marquent leur accord par écrit ou en signant la résolution.

Art. 12. Le délégué effectif ou son suppléant représentant le membre élu doit être dûment mandaté.

Art. 13. Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le/ la Président/e élu/e parmi les membres du Conseil d'Administration. Les sièges au sein du Conseil d'Administration sont répartis de la façon suivante:

1 délégué par entente touristique

1 délégué par parc naturel

3 représentants pour les communes

3 représentants du secteur professionnel

1 représentant de l'association des Guides des Ardennes

1 observateur de l'Office National du Tourisme et

1 observateur du Service d'animation culturelle régionale font de droit part du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut s'adjoindre des experts comme consultants pour des questions précises.

Art. 14. Le mandat des délégués au Conseil d'Administration est renouvelable. Sa durée est fixée à six ans. L'élection aura lieu à l'assemblée générale qui suit les élections communales. Le mandat du premier conseil d'administration mis en place à la constitution de l'Association expire avec le renouvellement ordinaire du conseil suite aux premières élections communales ordinaires suivant cette constitution.

Art. 15. A son entrée en fonction, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et deux Vice-Présidents. La durée de leur mandat est de six ans.

Art. 16. Le Président ou en cas d'empêchement un Vice-Président convoque, préside et dirige les réunions du Conseil d'Administration. Le Président ou son remplaçant signera ensemble avec un Vice-Président ou avec le / la gestionnaire pour les mandats de paiements. Celui-ci / celle-ci assiste aux réunions du Conseil d'Administration.

Art. 17. Le Conseil se réunira sur convocation de son Président ou en cas d'empêchement de son remplaçant. Il peut délibérer et prendre des décisions quel que soit le nombre des membres présents, si la convocation est faite au moins quinze jours à l'avance, la date d'expédition faisant foi. Il décide à la majorité simple des votants. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 18. Le conseil d'Administration gère les affaires de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Le Conseil d'Administration élit un Comité de Gérance qui se compose de 5 membres: le président de l'Association, un représentant des 3 représentants des communes, un représentant des parcs naturels, un représentant des 3 représentants du secteur professionnel et un représentant des représentants des ententes touristiques.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, le Comité de Gérance assure la gestion courante de l'association et veille à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration. Il se réunit chaque fois que sa tâche l'exige et au moins une fois par trimestre.

Dans l'exécution de sa mission, le Directeur assiste aux séances du Comité de Gérance, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale avec voix consultative. Il dresse les procès-verbaux des différentes réunions. Il rédige les communiqués à faire à la presse et est chargé de la gestion journalière des avoirs, mais ne pourra engager l'Association ni disposer des fonds de celle-ci sans avoir recours à la co-signature du Président ou d'un Vice-président.

Art. 19. La gestion journalière de l'Association est conférée à un gestionnaire qui est nommé/e par le Conseil d'Administration; sa nomination doit être approuvée au préalable par le Ministre du Tourisme. Selon les besoins, le Conseil d'Administration peut procéder à l'engagement du personnel dans le cadre prévu au budget annuel. Le personnel doit être approuvé par le Ministère du Tourisme.

Art. 20. La révision des Comptes est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes ou à un Réviseur d'entreprises dûment assermenté qui présenteront à la fin de chaque exercice un rapport sur la gestion financière au Conseil d'Administration.

La décharge pour la gestion financière sera accordée par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 21. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. A la fin de l'année, le Conseil d'Administration soumettra un bilan de clôture avec un état de l'avoir, ainsi qu'un projet de budget pour l'exercice à venir. Le Conseil d'Administration contrôle les pièces et arrête leur teneur définitive.

Les chiffres définitivement arrêtés par le Conseil d'Administration sont soumis à l'assemblée générale pour approbation, après que le ou les commissaires aux comptes ou le Réviseur d'Entreprises des Comptes auront eu l'occasion de les contrôler.

Art. 22. Les ressources financières dont l'Association dispose comprennent notamment:

- les subsides annuellement inscrits au budget de l'Etat et des communes;
- les cotisations des membres;
- les subsides extraordinaires de l'Etat et des communes;
- les dons et legs en faveur de l'Association;
- toutes autres recettes à l'exclusion de produits d'opérations commerciales.

Art. 23. Les cotisations sont fixées chaque année par l'assemblée générale.

Tout membre effectif de l'Association est soumis au paiement d'une cotisation qui ne peut dépasser 50.000 euros par année.

Art. 24. La dissolution et la liquidation de l'Association sont décidées par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire qui désigne à cet effet un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs attributions et fonctions. L'assemblée générale décidera également de l'affectation du patrimoine qui devra recevoir une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet social de l'Association.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les membres fondateurs se sont réunis en Assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 12.
 2. Sont nommées en qualité d'administrateurs les personnes suivantes:
 - Entente des syndicats d'initiative du Lac de la Haute Sûre (ESILAC)
 - Entente des syndicats d'initiative du Nord (ESIN)
 - Entente des syndicats d'initiative de la Moyenne Sûre et de l'Our (ESIMSO)
 - Le Parc Naturel de la Haute Sûre
 - Le Parc Naturel de l'Our
 - HORESCA
 - Association Campings et Hébergements privés
 - Association pour la promotion du tourisme rural (APTR)
 - Ville de Wiltz
 - Ville d'Ettelbruck
 - Ville de Diekirch
 - [/]
 3. Est nommé un commissaire aux comptes: Monsieur Jean J. Schintgen, demeurant 2, rue Camille Mersch, L-5860 Hesperange.
 4. L'adresse de l'Association est fixée au 1, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck.
 5. Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2010.
 6. Le mandat du réviseur d'entreprises expirera à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2007.
1. Parc Naturel de la Haute-Sûre, représ. par Marco Schank.
 2. CAMPRILUX, représ. par Roger Hamen.
 3. ESIMSO: Dahm Francis, Nicolay Pascal.
 4. Ville d'Ettelbruck: Nicolay Pascal, Thull Mathy.
 5. [/]
 6. ESILAC: Fred Engel.
 7. ESIN: Diederich Armand.

8. ESIN: Horper Viviane.
 9. Ville de Wiltz: Schneider Romain.
 10. ESILAC: Reisen Maggy.
 11. APTR: Mathay Jos.
 12. Ville de Diekirch: Jacques Dahm.
 13. Parc Naturel de l'Our: Emile Eicher, Gaby Frantzen-Heger.
 14. HORESCA: Jean J. Schintgen, Arlette Theis-Milbert.
- Fait et passé à Erpeldange, le 22 octobre 2007, en 5 exemplaires.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2008004192/260/230.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00327. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Assessor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.530.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

ADVISE INVEST S.A. une société anonyme avec siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.689, ici représentée par M^e Paule Kettenmeyer, avocate à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 10 A, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 décembre 2007.

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»), et arrêté ainsi qu'il suit les statuts de ladite société.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination ASSESSOR INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, des succursales, agences ou sièges administratifs tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Pour le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité au siège social ou les communications de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision du transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

L'Assemblée Générale des actionnaires décidera en dernier lieu, même à posteriori, si les événements relatés ci-dessus ont constitué un cas de force majeure.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet. Ainsi, elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir

par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires ou brevets par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt dix mille euros (EUR 90.000,-), représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les actions sont nominatives ou au porteur au gré des propriétaires, sauf celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Au lieu de plusieurs titres, la société peut délivrer des certificats donnant droit au nombre de titres indiqués dans ces certificats.

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour le changement des statuts. Le Conseil d'Administration pourra être autorisé par l'Assemblée Générale à procéder à des augmentations de capital aux conditions fixées par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration spécialement autorisé à cet effet.

Art. 8. La société pourra émettre des obligations, billets, bons et autres titres négociables similaires, soit sous forme au porteur, soit sous forme nominative.

Les modalités et les conditions d'émission de tels titres seront fixées par le Conseil d'Administration.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, et rééligibles; la durée de leur mandat ne peut dépasser six (6) ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiements.

Art. 11. Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente; ses décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage des voix celle du président est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le mandat entre administrateurs est admis; les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre ou télécopie.

Art. 12. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, directeur, gérant ou autre agent.

Art. 13. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) de ses administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de son pouvoir. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas dépasser six (6) ans.

Assemblée Générale

Art. 15. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Le Conseil d'administration fixera les conditions requises pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions prévues par la loi.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis préalable.

Art. 17. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier (01.01) et finit le trente-un décembre (31.12) de chaque année. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire, au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net annuel il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pourcent (10%) du capital nominal.

Le solde sera à la disposition souveraine de l'Assemblée Générale qui décidera de son affectation sur proposition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les modalités de paiement des montants attribués.

Le Conseil d'Administration pourra payer des acomptes sur dividendes, en se conformant à la loi.

Art. 20. La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de tout droit de vote et de tout droit de dividende.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale qui désignera à cette occasion un ou plusieurs liquidateurs.

Dispositions Générales

Art. 22. Ces statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi.

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale ordinaire se tiendra en l'année 2009.

Souscription

Les neuf cents (900) actions ont été intégralement souscrites par ADVICE INVEST SA, préqualifiée.

Les actions ont toutes été intégralement libérées par un apport en nature de neuf cents (900) actions (représentant 45 % du capital) de la société SIA HOLDING SA, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.694, ayant une valeur totale de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-).

Réalisation effective de l'apport

Le souscripteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- il accomplira toutes autres formalités aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

La consistance et la valeur de l'apport en nature des 900 actions ci-dessus est certifiée exacte par un rapport de la société MAZARS SA, Réviseurs d'entreprises, avec siège à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en date du 12 décembre 2007 dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telle que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Assemblée Générale

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Sont appelés à la fonction d'Administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle ordinaire à tenir en 2009:
 - M^e Jean Wagener, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 14 décembre 1938, ayant son adresse professionnelle au Boulevard de la Foire 10 A, L-1528 Luxembourg;
 - Madame Valérie Emond, Administrateur de Société, née à Saint-Mard (Belgique), le 30 août 1973, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Madame Ninel De-Faveri, Juriste, née à Lima (Perou), le 15 août 1967, ayant son adresse professionnelle au 1, place de Saint-Gervais, Case Postale 5349, CH- 1211 Genève 11 (Suisse).
3. M^e Jean Wagener est nommé Président du Conseil d'Administration.
4. Est appelé aux fonctions de Commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2009: la société MAZARS, société anonyme, réviseur d'entreprises, R.C Luxembourg B 56.248, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute,
Signé: P. Kettenmeyer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, LAC/2007/41230. — Reçu 900 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008004275/202/175.

(070176192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Diamond Consulting S.A. (House of Diamonds), Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 89.225.

Il résulte d'une lettre adressée à la société DIAMOND CONSULTING S.A. (HOUSE OF DIAMONDS), que la société EUROCOMPTE S.A., avec siège social établi au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, s'est démise de son poste de commissaire aux comptes de la société DIAMOND CONSULTING S.A. (HOUSE OF DIAMONDS), R.C.S., section B, no. 89.225, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

EUROCOMPTE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004068/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Wepas Holding A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.280.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 décembre 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008004344/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2007, réf. DSO-CL00029. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Fatifer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.540.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente novembre

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Fatima da Conceição Galhardo Fialho, serveuse, demeurant à L-3712 Rumelange, 54, rue des Artisans.
2. Monsieur Fernando Joaquim Da Costa Santos, indépendant, demeurant à L-3712 Rumelange, 54, rue des Artisans.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de FATIFER S. à r. l.

Art. 2. Le siège social est établi à Rumelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt quatre (124,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

| | Parts |
|--|-------|
| 1.-Monsieur Fatima da Conceição Galhardo Fialho, prénommé, | 60 |
| 2.-Monsieur Fernando Joaquim Da Costa Santos, prredit, | 40 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité, lequel état après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social,

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Fernando Joaquim Da Costa Santos, prédit.

Est nommée gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Fatima Da Conceição Galharido Fialho, prédite.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3730 Rumelange, 67 Grand-Rue.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Da C. Galharido Fialho, F.J. Da Costa Santos, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2007, Relation: EAC/ 2007/15260. — Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2008004286/203/86.

(070176266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

G.S.F. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 113.934.

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.S.F. IMMOBILIERE S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.934, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 837 du 26 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

3. Changement de la date de clôture de l'exercice social.

4. Modification subséquente de l'article 10 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

5. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

6. Modification subséquente de l'article 11 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Dudelange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'année sociale pour la faire commencer désormais le premier décembre et finir le trente novembre de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2007 s'est terminée le 30 novembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article dix des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire pour la faire tenir désormais le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article onze des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2007. Relation GRE/2007/5586. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004012/231/70.

(070175924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

"Le Goût du Vin", S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5482 Wormeldange, 8, rue Remeschter.

R.C.S. Luxembourg B 43.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004084/8462/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06885. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Papier-Mettler Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004199/5299/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07012. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Luxame Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.651.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTAFISC

Signature

Référence de publication: 2008004221/1330/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05605. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Trading World Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 102.595.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004218/8441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05556. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Chester & Jones S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.602.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTAFISC

Signature

Référence de publication: 2008004222/1330/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05602. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

International Car Renting and Repairing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.206.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004345/800325/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2007, réf. DSO-CK00219. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Invista European Real Estate Trust Sicaif, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.461.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 novembre 2007

Le conseil d'Administration de la Société a décidé comme suit, en date du 16 novembre 2007:

- D'accepter la démission de:
 - Monsieur Robert Kimmels, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
 - De nommer:
 - Monsieur Jaap Meijer, résidant au 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel, Luxembourg, par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de 2007.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour extrait analytique conforme

M. Chidiac / R. DeNormandie

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008004407/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Casa-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 100.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004353/800577/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2007, réf. DSO-CK00211. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Quadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 1F, Résidence du Var.
R.C.S. Luxembourg B 109.239.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004349/800318/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2007, réf. DSO-CK00209. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Creyf's Interim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 27.901.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de CREYF'S INTERIM S.A. du 28 décembre 2006 que:

1/ Nomination d'un réviseur:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été nommée comme réviseur de la société pour une durée de 1 an à compter de l'arrêté de compte de l'exercice échéant au 31 décembre 2006.

2/ Démission d'administrateurs:

- Monsieur Alain Dehaze, né le 12 mai 1963 à Tournai, Belgique, résidant 41, clos des Mésanges, B-1160 Bruxelles, Belgique démissionne de son poste d'administrateur avec effet au 28 décembre 2006,

- Monsieur Herman Swinnen, né le 20 octobre 1949 à Anvers, Belgique, résidant 15, rue Reeboredelle, B-3090 Overijse, Belgique, démissionne de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} mai 2007.

3/ Nomination d'administrateurs:

- Monsieur Arnould Della Faille De Leverghem, né le 1^{er} janvier 1963 à Etterbeek, Belgique, résidant 41, rue René Dorme, F-78330 Fontenay-Le-Fleury, France, est nommé administrateur avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Yvan Dierckxsens, né le 14 juillet 1961 à Scharbeek, Belgique, résidant 40, rue Vijhoekstraat, B-1800 Vilvoorde, Belgique, est nommé administrateur avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Dirk Verbruggen, né le 1^{er} décembre 1957 à Ranst, Belgique, résidant 14, rue Driebunderstraat, B-1981 Hofstade, Belgique, est nommé administrateur avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Ronald Icke, né le 8 mars 1957 à Castricum, Pays-Bas, résidant 61, rue P.J. Oudvveg NL-1314 Almere, Pays-Bas, est nommé administrateur délégué avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

4/ Nomination d'administrateurs délégués:

Les actionnaires proposent qu'il y ait désormais deux administrateurs délégués ayant l'un comme l'autre la capacité d'engager individuellement la société, y compris en justice tant en demandant qu'en défendant. Sont désignés par le Conseil d'Administration du 28 décembre 2006:

- Monsieur Daniel Oudrar, né le 30 mars 1958 à Metz, France, résidant 19, rue Saint-Rémy, 57100 Thionville-Garche, France, avec effet au 28 décembre 2006.

- Monsieur Ronald Icke, né le 8 mars 1957 à Castricum, Pays-Bas, résidant 61, rue P.J. Oudweg NL-1314 Almere, Pays-Bas, avec effet au 28 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004382/1026/42.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02960. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Vista AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

R.C.S. Luxembourg B 108.248.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004346/800541/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2007, réf. DSO-CK00217. - Reçu 91 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070175723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**USG Financial Forces S.A., Société Anonyme,
(anc. Alter Ego S.A.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 44.107.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de ALTER EGO S.A. du 28 décembre 2006 que:

1/ Nomination d'un réviseur:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l a été nommée comme réviseur de la société pour une durée de 1 an à compter de l'arrêté de compte de l'exercice échéant au 31 décembre 2006.

2/ Démission d'administrateurs:

- Monsieur Alain Dehaze, né le 12 mai 1963 à Tournai, Belgique, résidant 41, clos des Mésanges, B-1160 Bruxelles, Belgique démissionne de son poste d'administrateur avec effet au 28 décembre 2006,

- Monsieur Herman Swinnen, né le 20 octobre 1949 à Anvers, Belgique, résidant 15 rue Reeboredelle, B-3090 Overijse, Belgique, démissionne de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} mai 2007.

3/ Nomination d'administrateurs:

- Monsieur Steve Rousseau, né le 9 octobre 1972 à Ostende, Belgique, résidant 12, rue F. Snellaertstraat, B-8870 Izegem, Belgique, est nommé administrateur avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Yvan Dierckxsens, né le 14 juillet 1961 à Scharbeek, Belgique, résidant 40, rue Vijhoekstraat, B-1800 Vilvoorde, Belgique, est nommé administrateur avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Dirk Verbruggen, né le 1^{er} décembre 1957 à Ranst, Belgique, résidant 14, rue Driebunderstraat, B-1981 Hofstade, Belgique, est nommé administrateur avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Ronald Icke, né le 8 mars 1957 à Castricum, Pays-Bas, résidant 61, rue P.J. Oudweg NL-1314 Almere, Pays-Bas, est nommé administrateur avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

4/ Nomination d'administrateurs délégués:

Les actionnaires proposent qu'il y ait désormais deux administrateurs délégués ayant l'un comme l'autre la capacité d'engager individuellement la société, y compris en justice tant en demandant qu'en défendant. Sont désignés par le Conseil d'Administration du 28 décembre 2006:

- Monsieur Daniel Oudrar, né le 30 mars 1958 à Metz, France, résidant 19, rue Saint-Rémy, 57100 Thionville-Garche, France, avec effet au 28 décembre 2006.

- Monsieur Ronald Icke, né le 8 mars 1957 à Castricum, Pays-Bas, résidant 61, rue P.J. Oudweg NL-1314 Almere, Pays-Bas, avec effet au 28 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004381/1026/42.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02982. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Grape Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008004673/242/13.

(070175803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Foodstrat Inv. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 65.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008004655/272/12.

(070175785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

GSCP Sigma (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.512.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 12, 2007.

2. GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Uglund House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 12, 2007.

3. GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany,

acting through its managing limited partner GS ADVISORS VI, L.L.C., here represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law,

having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 12, 2007.

4. GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS VI, L.L.C., here represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 12, 2007.

Which proxies shall be signed in variety by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders representing the entire capital of GSCP SIGMA (LUX) S.à r.l., having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of the undersigned notary dated September 13, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.- divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Ordinary Shares), fully paid up subscribed as follows:

1. five hundred and eighty-three thousand six hundred (583,600) shares by GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.,
2. four hundred and eighty-five thousand three hundred (485,300) shares by GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.,
3. twenty thousand seven hundred (20,700) shares by GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, and
4. one hundred and sixty thousand four hundred (160 400) ordinary shares by GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Conversion of the currency of the share capital and of the shares of the Company from euro into US dollar by applying the exchange rate of one euro (EUR 1.-) = one USD forty cent (USD 1.40) so that the share capital shall forthwith amount to seventeen thousand five hundred USD (USD 17,500.-) divided into one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) ordinary shares of one USD cent (USD 0.01) each.

2) Creation of class A shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each and class B shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each and definition of the rights attaching to such shares.

3) Increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred and twenty-two thousand six hundred and thirty-three USD and fifty cent (USD 1,722,633.50) by the creation and the issue of one hundred and seventy-two million two hundred and sixty-three thousand three hundred and fifty (172,263,350) class B shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each.

4) Subscription of the one hundred and seventy-two million two hundred and sixty-three thousand three hundred and fifty (172,263,350) class B shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each as follows:

1. Eighty million four hundred and ten thousand nine hundred and twenty-nine (80,410,929) class B shares by GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.,
2. Sixty-six million eight hundred and eighty-two thousand nine hundred and eighty-one (66,882,981) class B shares by GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.,
3. Two million eight hundred and fifty-seven thousand eight hundred and five (2,857,805) class B shares by GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, and
4. Twenty-two million one hundred and eleven thousand six hundred and thirty-five (22,111,635) class B shares by GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.

5) Reduction of the share capital of the Company by an aggregate amount of seventeen thousand five hundred USD (USD 17,500.-) by way of redemption and cancellation of one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) ordinary shares of the Company with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each (which ordinary shares are all the issued and outstanding shares of the company issued prior to the consummation of the issuance of class B shares above) and pro rata payment (in euro equivalent) of the total amount of seventeen thousand five hundred USD (USD 17,500.-) to the shareholders.

6) Change the existing authorized capital from one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares to two hundred and fifty million USD (USD 250,000,000.-) represented by up to two billion four hundred and seventy-four million nine hundred and eighty-nine thousand seven hundred and fifty (2,474,989,750) class A shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each and twenty-two billion five hundred

and twenty-five million ten thousand two hundred and fifty (22,525,010,250) class B shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each.

7) Restatement of the articles of incorporation.

8) Authorisation by the shareholders of the Company to issue seventeen billion fifty-four million seventy-one thousand six hundred and fifty (17,054,071,650) class B Convertible Preferred Equity Certificates (collectively, Class B CPECs and individually, a Class B CPEC), having a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each convertible into class B shares at a 1:1 ratio. The Class B CPECs shall be issued in registered form and may be only issued to holders of class B shares of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to convert the currency of the share capital of the Company from euro into US dollar by applying the exchange rate of one euro (EUR 1.-) = one USD forty cent (USD 1.40). The nominal value of each share is changed from one euro cent (EUR 0.01) each to one USD cent (USD 0.01) each. As a consequence, the share capital is fixed at seventeen thousand five hundred USD (USD 17,500) represented by one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) ordinary shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each.

Second resolution

The shareholders resolved to create class A shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each and class B shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each. The rights attaching to the class A shares and the class B shares shall be set out in the restated articles of incorporation, in particular article 6, as set out in the sixth resolution here-below.

Third resolution

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred and twenty-two thousand six hundred and thirty-three USD and fifty cent (USD 1,722,633.50) by the creation and the issue of one hundred and seventy-two million two hundred and sixty-three thousand three hundred and fifty (172,263,350) class B shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each.

Subscription

Each of GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG and GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., all represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg hereby declares to contribute simultaneously to the Company the amount of one million seven hundred and twenty-two thousand six hundred and thirty-three USD and fifty cent (USD 1,722,633.50) and to subscribe for one hundred and seventy-two million two hundred and sixty-three thousand three hundred and fifty (172,263,350) class B shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each, as follows:

1. Eighty million four hundred and ten thousand nine hundred and twenty-nine (80,410,929) class B shares by GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.,
2. Sixty-six million eight hundred and eighty-two thousand nine hundred and eighty-one (66,882,981) class B shares by GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.,
3. Two million eight hundred and fifty-seven thousand eight hundred and five (2,857,805) class B shares by GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, and
4. Twenty-two million one hundred and eleven thousand six hundred and thirty-five (22,111,635) class B shares by GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.

The class B shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one million seven hundred and twenty-two thousand six hundred and thirty-three USD and fifty cent (USD 1,722,633.50) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Fourth resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to reduce the share capital of the Company by an aggregate amount of seventeen thousand five hundred USD (USD 17,500.-) by way of redemption and cancellation of one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) ordinary shares of the Company with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each (which ordinary shares are all the issued and outstanding shares of the company issued prior to the consummation of the issuance of class B shares above) and to pay seventeen thousand five hundred USD (USD 17,500.-) (in euro equivalent) to the shareholders pro rata.

Fifth resolution

The shareholders resolved to change the existing authorized capital from one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares to two hundred and fifty million USD (USD 250,000,000.-) represented by up to two billion four hundred and seventy-four million nine hundred and ninety-nine thousand seven hundred and fifty (2,474,989,750) class A shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each

and twenty-two billion five hundred and twenty-five million ten thousand two hundred and fifty (22,525,010,250) class B shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each.

Sixth resolution

The shareholders resolved to restate the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

Title I.- Object - denomination - registered office - duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the laws currently in force, in particular by the law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended from time to time, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is GSCP SIGMA (LUX) S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - shares

Art. 6. The capital is fixed at one million seven hundred and twenty-two thousand six hundred and thirty-three USD and fifty cent (USD 1,722,633.50) represented by one hundred and seventy-two million two hundred and sixty-three thousand three hundred and fifty (172,263,350) class B shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each. The company may also issue class A shares.

The company shall have an authorized capital of two hundred and fifty million USD (USD 250,000,000.-) represented by up to two billion four hundred and seventy-four million nine hundred and eighty-nine thousand seven hundred and fifty (2,474,989,750) class A shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each and twenty-two billion five hundred and twenty-five million ten thousand two hundred and fifty (22,525,010,250) class B shares with a nominal value of one USD cent (USD 0.01) each.

The rights of the class A shareholders and the class B shareholders to any pro rata payments to be made by the company to its shareholders (including without limitation, dividends, any other form of distribution or liquidation proceeds) will be determined on the basis of the total equity attributable to them (regardless of whether it has been allocated to share capital or share premium).

Unless otherwise indicated herein, class A shares and class B shares shall have the same rights.

The company shall have two share premium accounts, the class A share premium account and the class B share premium account. Funds standing to the credit of the class A share premium account shall only be available to holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B share premium account shall only be available to the holders of class B shares.

The Board of Managers is authorised and appointed to: A) increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments provided

a) that the Board of Managers may only issue class A shares and/or class B shares in a manner that is consistent with the allocations of economic rights and voting rights between the Investor (meaning collectively GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG and GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., and their successors and permitted assignees) and Mr Sajjan Kumar Agarwal (together with his heirs, successors and permitted assignees, the «Founder») that is initially in effect on or about October 16, 2007 (the «Closing»), as such allocations may be adjusted from time to time in connection with issuances or transfers of securities in accordance with the terms and conditions of the shareholders agreement, if any; it being acknowledged

that the allocation of economic rights in effect on the Closing is 80.104474% to the Investor and 19.895526% to the Founder and the allocation of voting rights in effect on the Closing is 90.100041% to the Investor and 9.899959% to the Founder,

b) that any instruments convertible into class A shares must also be convertible into share premium attributable to the class A share premium account so that, on a fully diluted basis, the allocations of economic rights and voting rights between the Investor and the Founder remain consistent with the allocations of economic rights and voting rights initially in effect on the Closing, as such allocations may be adjusted from time to time in connection with issuances or transfers of securities in accordance with the terms and conditions of the shareholders agreement, if any; and

c) that any instruments convertible into class B shares must be convertible into class B shares on a 1 to 1 basis so that, on a fully diluted basis, the allocations of economic rights and voting rights between the Investor and the Founder remain consistent with the allocations of economic and voting rights initially in effect on the Closing, as such allocations may be adjusted from time to time in connection with issuances or transfers of securities in accordance with the terms and conditions of the shareholders agreement, if any.

B) to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances and the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders, subject to any provisions set out in a shareholders agreement, if any, regarding transfer restrictions, rights of first refusal, tag along rights, drag along rights or similar rights.

Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made in accordance with the terms of the shareholders agreement, if any, and any applicable law.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law, save that the Board of Managers may only redeem class A shares or class B shares if it redeems shares pro rata (in accordance with the economic rights of the owners of the shares) from both classes of shares, provided, however, that the redemption price for class A shares shall be the fair market value of such class A shares taking into account the rights associated with the share equity they represent (being share capital plus share premium associated with the class A shares) and that the redemption price for class B shares shall be the fair market value of such class B shares taking into account the rights associated with the share equity they represent (being share capital plus share premium associated with the class B shares, if any; it being understood that at Closing the share premium on the class B shares is nil).

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers in its good faith judgement.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder shall not cause the company to be dissolved.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The Investor shall nominate all managers of the company, one of which shall be appointed by GSCP VI PARALLEL, L.P. The managers will be appointed with or without limitation of their period of office. Such

appointment shall be subject to approval by an affirmative vote of the shareholders of the company at the General Meeting (as defined below), the Annual Meeting (as defined below) or by written consent.

The Board of Managers elects among its members a chairman; The chairman shall not have a second or casting vote at any meeting. In addition to the duties under the applicable law, the chairman shall be entitled to chair meetings of the Board of Managers or committees thereof and General Meetings. In the absence of the chairman at a meeting of the Board of Managers or a General Meeting, another manager elected by majority vote at the meeting in question shall act as the chairman at such meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or scanned letter sent by email another member of the Board of Managers to represent him at the meeting and to vote in his name.

The quorum for a meeting of the Board of Managers of the company shall be one third of the total number of managers or two managers, whichever shall be higher. In the absence of a valid quorum at a meeting of the Board of Managers of the company, duly convened, the meeting shall be adjourned to the same time and place not earlier than three (3) business days but no later than ten (10) business days thereafter as the chairman or a majority of the managers present at the meeting may determine (and in default of determination, to the same place at the same time on the date that is three (3) business days thereafter). The quorum at such adjourned meeting of the Board of Managers shall, notwithstanding anything to the contrary contained herein above, be two (2) managers, and all business transacted thereat shall be and be regarded as having been validly transacted. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted for the purpose of the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Founder shall be entitled to appoint one non-voting representative to attend all meetings of the Board of Managers as a board observer with respect to the company («Founder Observer»). The Founder Observer shall have, subject to applicable law, and without interference to the ordinary conduct of the business of the company, the following rights:

(a) The company shall notify the Founder of meetings of the Board of Managers and invite the Founder Observer to attend all the meetings of the Board of Managers. The company shall provide such Founder Observer with the agenda circulated to the managers for consideration at the meetings at the same time as the notice of the meeting is given to the managers. The Founder Observer shall have no right to vote at those meetings; and

(b) the right to require and obtain any reasonable information/document regarding the business affairs of the company; and

(c) Founder may designate a new Founder Observer at any time, from time to time, by providing notice to the company and Investor in the manner set forth in a shareholders' agreement (if any);

provided, however, that the company reserves the right to exclude the Founder Observer from access to any material or meeting or portion thereof if the company or the managers believes that such exclusion is reasonably necessary (a) to preserve the attorney-client privilege, (b) to protect highly confidential and proprietary information, (c) to preserve any fiduciary obligations of the managers, (d) to prevent any conflict of interest with regard to the company, on the one hand, and the Founder Observer or the Founder, on the other hand, or (e) for other similar reasons.

On a resolution at any meeting of the Board of Managers each manager shall have one vote.

All matters put to the vote at any Board of Managers' meeting shall be decided by simple majority vote, unless otherwise provided by applicable law.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy arising on account of the resignation of a manager or the office of the manager becoming vacant for any reason, Investor shall nominate another person to fill the vacancy by giving notice to the company and the other shareholders, as the case may be. The shareholders shall (and shall cause the managers, if necessary, to) take all actions necessary, in accordance with this article, to promptly effectuate such appointment when so requested by Investor.

The Investor shall have the right to (a) replace and/or remove Investor's nominees on the Board of Managers at any time and from time to time and (b) to fill vacancies that may be created otherwise in respect of Investor's nominees. The shareholders shall vote all ordinary shares held by them in favor of Investor's decision to replace, remove and/or otherwise fill vacancies of Investor's nominees hereunder.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (EUR 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (EUR 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The shareholders shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers.

The company shall hold at least one (1) general meeting of the shareholders to be called as «Annual General Meeting» in each financial year. All other general meetings of shareholders shall be called «General Meetings». The business of the Annual General Meeting and the General Meetings may be conducted by a written consent of the shareholders.

Prior written notice of at least two (2) days of any General Meeting or Annual General Meeting shall be given to all of the holders of ordinary shares. A General Meeting may however be called by the chairman on less than two (2) days' notice with the prior written consent of all the shareholders. In addition, the chairman shall forthwith convene a General Meeting when so requested in writing by Founder so long as Founder is the beneficial owner of at least 5% of the outstanding shares or by a majority in number of the managers and such General Meeting shall consider such matters as shall be specified in the said request. Every such notice shall be accompanied by the agenda setting out the business proposed to be transacted at such meeting. No business shall be transacted at any General Meeting duly convened and held other than that specified in the notice without prior written unanimous consent of the holders of ordinary shares.

Except as set forth in a shareholders' agreement (if any) or as required by applicable law, all decisions at an Annual General Meeting or General Meeting shall be validly taken if adopted by shareholders representing a majority of the voting power of the issued and outstanding shares.

Except as required by applicable law, the quorum at any General Meeting or Annual General Meeting shall comprise shareholders present in person or through a proxy holding more than 50% of the ordinary shares.

In the absence of a valid quorum at a General Meeting or Annual General Meeting, duly convened and held, the meeting shall be adjourned to the same time or place not earlier than three (3) business days but no later than ten (10) business days thereafter as the chairman or, failing a determination by the chairman, a majority of the managers may determine and in default of determination to the same time and place three (3) business days later. Except as required by applicable law, the quorum at such adjourned meeting shall be shareholders, holding more than 50% of the voting power of the company and decisions shall be validly taken if adopted by shareholders representing a majority of the voting power of the issued and outstanding shares.

A resolution in writing executed by or on behalf of shareholders of that number of shares who would have had the power to take action at an Annual General Meeting or a General Meeting on such resolution shall be as effectual as if such resolution had been passed at a General Meeting or Annual General Meeting duly convened and may consist of several instruments in the like form each executed by or on behalf of one or more shareholders.

Annual General Meetings of shareholders shall be held in Luxembourg.

Notwithstanding anything to the contrary contained herein, the shareholders shall not amend or otherwise alter the terms and conditions of the shares in a manner that is materially adverse to the rights and obligations of any of the Investor or Founder without the consent of the Investor and the Founder. Without prejudice to the generality of the foregoing, the shareholders shall not take any decision which may affect the allocation of economic rights and voting rights as in effect between the Investor and the Founder at Closing without the consent of the Investor and the Founder or as otherwise provided in the shareholders agreement, if any.

With respect to any direct or indirect subsidiary of the company that is not a U.S. corporation or that is not treated as a pass-through or disregarded entity for U.S. federal income tax purposes (together, the «Designated Companies») (i) the Investor shall designate the persons to be appointed to the board of directors of each such Designated Company (the «Designated Company Directors») and (ii) the Investor shall designate the persons to be removed as directors of such Designated Company (the «Removed Company Directors»). The shareholders shall vote all shares held by them in favor of the designations elected by Investor above.

Title V.- Financial year - profits - reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of April to the thirty-first of March of the following year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on March 31, 2008.

Art. 17. Each year, as of March 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Seventh resolution

The shareholders acknowledge that the share ownership is now as follows:

1. Eighty million four hundred and ten thousand nine hundred and twenty-nine (80,410,929) class B shares are held by GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.,
2. Sixty-six million eight hundred and eighty-two thousand nine hundred and eighty-one (66,882,981) class B shares are held by GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.,
3. Two million eight hundred and fifty-seven thousand eight hundred and five (2,857,805) class B shares are held by GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, and
4. Twenty-two million one hundred and eleven thousand six hundred and thirty-five (22,111,635) class B shares are held by GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.

Eighth resolution

The shareholders resolved to authorise the issuance of seventeen billion and fifty-four million seventy-one thousand six hundred and fifty (17,054,071,650) Class B CPECs. The Class B CPECs shall be issued in registered form and may be only issued to holders of class B shares of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 17,200.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP VI ADVISORS, L.L.C., ici représentée par Maître Laurent Lazard, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en date du 12 octobre 2007.

2. GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des «Exempted Limited Partnerships» dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Uglund House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP VI OFFSHORE ADVISORS L.L.C., ici représentée par Maître Laurent Lazard, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en date du 12 octobre 2007.

3. GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, un «Kommanditgesellschaft» constitué et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculé au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA n ° 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «managing limited partner» GS ADVISORS VI, L.L.C., ici représenté par Maître Laurent Lazard, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en date du 12 octobre 2007.

4. GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4210108 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS VI, L.L.C., ici représentée par M^e Laurent Lazard, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en date du 12 octobre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels actionnaires représentant l'intégralité du capital de la Société GSCP SIGMA (LUX) S.à r.l, ayant son siège social aux 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg (la «Société»), non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 13 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), entièrement souscrites et libérées ce qui suit:

1. cinq cent quatre-vingt-trois mille six cents (583.600) parts sociales par GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.,
2. quatre cent quatre-vingt-cinq mille trois cents (485.300) parts sociales par GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.,
3. vingt mille sept cents (20.700) parts sociales par GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co.KG, et
4. cent soixante mille quatre cents (160.400) parts sociales par GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1) Conversion de la devise du capital social et des parts sociales de la Société de EURO à USD en appliquant le taux de change d'un euro (1,- EUR) = un USD quarante cents (1,40 USD). Le capital social s'élèvera à dix-sept mille cinq cents USD (17.500,- USD) divisé en un million sept cent cinquante mille (1.750.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune.

2) Création de parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune et de parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune ainsi que la définition des droits attachés à de telles parts.

3) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million sept cent vingt-deux mille six cent trente-trois USD et cinquante cents (1.722.633,50 USD) par la création et l'émission de cent soixante-douze millions deux cent soixante-trois mille trois cent cinquante (172.263.350) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune.

4) Souscription de cent soixante-douze millions deux cent soixante-trois mille trois cent cinquante (172.263.350) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune, selon ce que suit:

1. Quatre-vingt millions quatre cent dix mille neuf cent vingt-neuf (80.410.929) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.,

2. Soixante-six millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-une (66.882.981) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.,

3. Deux millions huit cent cinquante-sept mille huit cent cinq (2.857.805) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, et

4. Vingt-deux millions cent onze mille six cent trente-cinq (22.111.63 5) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.

5) Réduction du capital social de la Société d'un montant total de dix-sept mille cinq cents USD (17.500,- USD) par le rachat et l'annulation d'un million sept cent cinquante mille (1.750.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune, (lesquelles parts sociales représentent l'intégralité du capital social de la société émis préalablement à l'émission des parts sociales de classe B tel que prévu ci-dessus) et le paiement proportionnel (dans l'Euro équivalent) de la somme totale de dix-sept mille cinq cents USD (17.500,- USD) aux associés.

6) Modification du capital autorisé existant de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales à deux cent cinquante millions USD (250.000.000,- USD) représenté par deux milliards quatre cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante (2.474.989.750) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune et vingt-deux milliards cinq cent vingt-cinq millions dix mille deux cent cinquante (22.525.010.250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune.

7) Réitération des statuts de la société.

8) Autorisation par les associés de la Société d'émettre dix-sept milliards cinquante-quatre millions soixante et onze mille six cent cinquante (17.054.071.650) titres préférentiels convertibles de classe B, (B CPECs et individuellement, un B CPEC), ayant une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) tous convertibles en parts sociales de classe B à un ratio de 1:1. Les B CPECs seront émis sous la forme enregistrée et seulement par les détenteurs de parts sociales de classe B de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentais de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir la devise du capital social et des parts sociales de la Société de euro à USD en appliquant le taux de change d'un euro (1,- EUR) = un USD quarante cents (1,40 USD). La valeur nominale de chaque part sociale passe d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune à un cent d'USD (0,01 USD) chacune. Par conséquent le capital social de la société est fixé à dix-sept mille cinq cents USD (17.500,- USD) divisé en un million sept cent cinquante mille (1.750.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident de créer des parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune et des parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune. Les droits attachés aux parts sociales de classe A et de classe B sont prévus dans les statuts réitérés de la société, en particulier dans l'article 6, reproduit dans la sixième résolution qui suit.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million sept cent vingt-deux mille six cent trente-trois USD et cinquante cents (1.722.633,50 USD) par la création et l'émission de cent soixante-douze millions deux cents soixante-trois mille trois cent cinquante (172.263.350) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune.

Souscription

GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG et GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., toutes représentées par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant à travers une procuration spéciale, déclarent chacune souscrire simultanément, au même moment à la Société, pour le montant total d'un million sept cent vingt-deux mille six cent trente-trois USD et cinquante cents (1.722.633,50 USD) et de souscrire cent soixante-douze millions deux cent soixante-trois mille trois cent cinquante (172.263.350) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune, comme suit:

1. Quatre-vingts millions quatre cent dix mille neuf cent vingt-neuf (80.410.929) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.,

2. Soixante-six millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-une (66.882.981) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.,

3. Deux millions huit cent cinquante-sept mille huit cent cinq (2.857.805) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, et

4. Vingt-deux millions cent onze mille six cent trente-cinq (22.111.635) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.

Les parts sociales de Classe B ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant d'un million sept cent vingt-deux mille six cent trente-trois USD et cinquante cents (1.722.633,50 USD) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

Les associés décident à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant total de dix-sept mille cinq cents USD (17.500,- USD) par l'annulation et le rachat de un million sept cent cinquante mille (1.750.000) parts sociales de la société d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune (lesquelles parts sociales représentent l'intégralité du capital social de la société émis préalablement à l'émission des parts sociales de classe B tel que prévu ci-dessus) et le paiement proportionnel (dans l'Euro équivalent) de la somme totale de dix-sept mille cinq cents USD (17.500,- USD) aux associés.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier le capital autorisé existant de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales à deux cent cinquante millions d'USD (250.000.000,- USD) représenté par deux milliards quatre cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante (2.474.989.750) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune et vingt-deux milliards cinq cent vingt-cinq millions dix mille deux cent cinquante (22.525.010.250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune.

Sixième résolution

Les associés décident de modifier les statuts de la société qui ont désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} - Objet - dénomination - siège social - durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est GSCP SIGMA (LUX) S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent vingt-deux mille six cent trente-trois USD et cinquante cents (1.722.633,50 USD) représenté par cent soixante-douze millions deux cent soixante-trois mille trois cent cinquante (172.263.350) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune. La société peut aussi émettre des parts sociales de classe A.

La société a un capital autorisé de deux cent cinquante millions d'USD (250.000.000,- USD) représenté par deux milliards quatre cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante (2.474.989.750) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune et vingt-deux milliards cinq cent vingt-cinq millions dix mille deux cent cinquante (22.525.010.250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) chacune.

Les droits des associés de la classe A et des associés de la classe B relatifs aux paiements proportionnels faits par la Société à ses associés (incluant sans restrictions, distributions de dividendes, boni de liquidation ou toute autre forme de

distribution...) seront effectuées proportionnellement à la somme totale du capital qui leur est attribué (indépendamment de ce qui a été attribué au capital social ou à la prime d'émission).

À défaut de dispositions contraires, les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B disposent des mêmes droits.

La société aura deux comptes de prime d'émission, le compte de prime d'émission de classe A et le compte de prime d'émission de classe B. Les fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe A seront seulement disponibles aux détenteurs de parts sociales de classe A alors que les fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe B seront seulement disponibles aux détenteurs de parts sociales de classe B.

Le Conseil de Gérance est mandaté et autorisé à,

A) augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, par apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou par d'autres titres convertibles ou instruments similaires, étant entendu

a) que le Conseil de Gérance peut uniquement émettre des parts sociales des classe A et/ou de classe B d'une façon compatible avec la répartition des droits économiques et des droits de vote entre L'Investisseur (incluant collectivement GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG et GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., leurs successeurs et leurs cessionnaires autorisés) et M. Sajjan Kumar Agarwal (ensemble avec ses descendants, ses successeurs, et ses cessionnaires autorisés, le «Fondateur») en vigueur au, ou aux environs du 16 octobre 2007 (le «Closing»), cette répartition peut être modifiée de temps en temps en relation avec l'émission ou la cessation des valeurs mobilières en respect des termes et conditions de la convention des associés, si elle existe, reconnaissant que la distribution des droits économiques est à la date du Closing 80,104474% au profit de l'Investisseur et 19,895526% au profit du fondateur et l'allocation des droits de vote à la date du Closing est 90,100041% pour l'Investisseur et 9,899959% pour le Fondateur,

b) que tous les instruments convertibles en parts sociales de classe A soient également convertibles en prime d'émission et soient assignés au compte de prime d'émission de classe A afin que sur une base entièrement diluée, la répartition des droits économiques et des droits de vote entre l'Investisseur et le Fondateur restent en l'état à la date du Closing, cette répartition peut être modifiée de temps en temps en relation avec l'émission et la cessation des valeurs mobilières en respect des termes et conditions de la convention des associés, si elle existe,

c) que tous les instruments convertibles en parts sociales de classe B soient également convertibles en prime d'émission et soient assignés au compte de prime d'émission de classe B afin que sur une base entièrement diluée, la répartition des droits économiques et des droits de vote entre l'Investisseur et le Fondateur restent en l'état à la date du Closing; cette répartition peut être modifiée de temps en temps en relation avec l'émission et la cessation des valeurs mobilières en respect des termes et conditions de la convention des associés, si elle existe,

B) pour, déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, des modalités et des conditions de l'abonnement et du paiement des parts sociales additionnelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue de temps en temps par décision de l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, soumises à toutes dispositions prévues dans une convention d'associés, notamment quant à des restrictions de cession des parts sociales, à un droit de premier refus, à des clauses de vente conjointe, de sortie conjointe ou tous autres droits similaires.

Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant les termes d'une convention entre associés (si elle existe) et selon les lois applicables. Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il aura été décidé, dans le cadre prévu par la loi et les statuts, racheter ses propres parts, à la condition que le rachat par le Conseil de Gérance des parts sociales de classe A ou de classe B se fasse par le rachat proportionnel des deux classes de parts sociales (en fonction des droits économiques dont bénéficient les détenteurs de parts).

Le prix de rachat des parts sociales de classe A sera la valeur du marché de ces parts sociales prenant en compte les droits associés (correspondant au capital social et à la prime d'émission associée aux parts sociales de classe A) et le prix de rachat des parts sociales de classe B sera la valeur du marché de ces parts sociales prenant en compte les droits associés (correspondant au capital social et à la prime d'émission associée aux parts sociales de classe B, si elle existe; étant entendu qu'au Closing il n'y a aucune prime d'émission associée aux parts sociales de classe B).

A moins que le rachat des parts ne soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen de bénéfices non distribués de la société et de réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance selon leur jugement de bonne foi.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne sera pas une cause de dissolution de la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

L'Investisseur nommera tous les gérants de la Société, un d'entre eux devant être nommé par GSCP VI PARALLEL, L.P. Les gérants seront nommés pour une durée limitée ou illimitée. Une telle nomination devra être approuvée par un vote favorable de la société à l'Assemblée Générale (comme définie précédemment), l'Assemblée Générale Annuelle (comme définie plus bas) ou par consentement écrit.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président. Le président n'a pas une seconde voix ni un droit de veto à aucune des assemblées. En addition des devoirs dictés par la loi applicable, le président aura droit de présider les réunions du conseil de gérance ou diverses commissions et l'Assemblée Générale. En cas d'absence du président à une réunion du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, un autre gérant élu à la majorité des voix à l'assemblée en question agira en tant que Président à la dite assemblée.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, lettre scannée envoyée par email, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Le quorum de présence pour une assemblée du Conseil de Gérance de la Société sera d'1/3 du total des membres des gérants ou de deux gérants selon lequel est le plus haut. En l'absence d'un quorum de présence exigé à une réunion du Conseil de Gérance de la Société régulièrement convoquée, le Conseil de Gérance devra être ajournée pour le même horaire et le même endroit - pas plus tôt que trois jours (3) ouvrables mais, pas plus tard que dix jours (10) ouvrables selon que le président ou qu'une majorité des gérants présent à la réunion peuvent déterminer (et à défaut de détermination, au même endroit et même moment à la date qui est de trois jours ouvrable après). Le quorum d'une telle réunion du Conseil de Gérance ajournée sera, nonobstant toute chose contraire à ce qui a été prévu ci-dessus, de deux gérants, et toutes décisions ainsi prises seront considérées comme valable.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Fondateur est habilité à nommer un représentant sans droit de vote pour se joindre à toutes les réunions du conseil de gérance comme un observateur à l'égard de la société (l'«Observateur du Fondateur»). L'Observateur du Fondateur aura selon la loi applicable et sans interférence avec la conduite ordinaire des affaires de la société, les droit suivants:

a) La société notifiera au Fondateur des réunions du conseil de gérance et invitera l'observateur du fondateur à participer à toutes les réunions du Conseil de Gérance. La société doit fournir à l'Observateur du Fondateur l'ordre du jour qui a été soumis aux autres gérants pour considération aux réunions en même temps que la convocation a été donnée aux gérants. L'observateur du fondateur n'aura aucun droit de vote à ces réunions,

b) Le droit de requérir et obtenir toute information et document raisonnable à l'égard des affaires de la société; et

c) Le fondateur peut désigner un nouvel Observateur du Fondateur à tout moment en fournissant l'avis à la société de cette désignation et à l'Investisseur d'une manière ainsi établie par la convention des associés (si le cas),

Etant compris que, la société se réserve le droit d'exclure l'Observateur du Fondateur de l'accès à tous matériel ou réunion ou à une partie de ceux ci, si la société ou les gérants croient qu'une telle exclusion est raisonnablement nécessaire pour a) préserver le privilège avocat client b) protéger les informations hautement, confidentielles, c) préserver toutes obligations légales des gérants, d) prévenir tout conflit d'intérêt à l'égard de la société, d'un côté de l'Observateur du Fondateur ou du Fondateur et de l'autre côté, ou toute autre raison similaire.

A chaque résolution de chaque réunion de Conseil de Gérance, chaque gérant aura une voie.

Tout sujet soumis au vote à toute réunion du Conseil de Gérance doit être décidé par vote à la majorité simple, sauf dispositions contraires dans la loi.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé le président de la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance survenue suite à la démission d'un gérant ou un poste de gérant étant devenu vacant, quelle qu'en soit la raison, l'Investisseur nommera une autre personne pour occuper le poste vacant en donnant l'avis à la société et les autres associés, selon le cas. Les associés voteront toutes les décisions prises en faveur de la décision de l'Investisseur quant au remplacement, à la révocation et/ou l'attribution des postes vacants à des candidats de l'Investisseur ci-dessous.

L'Investisseur a le droit de a) remplacer et ou destituer, la personne nommée par le Conseil de Gérance à tout moment, b) remplacer les postes vacants qui pourraient être attribués autrement que dans le respect des nominations de l'Investisseurs. Les associés voteront toutes les actions nécessaires pour mettre en oeuvre la décision de l'Investisseur de remplacer, destituer, et/ou autrement attribuer les postes vacants aux candidats de l'Investisseur ci-dessous.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. Les associés exerceront tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises, par l'assemblée générale des associés. Les décisions des associés seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

La société tiendra au moins une (1) assemblée générale des associés appelée «Assemblée Générale Annuelle» chaque année sociale. Toutes autres réunions générales des associés seront appelées «Assemblées Générales». Le contenu de l'Assemblée Générale Annuelle et des Assemblées Générales peut être décidée par un consentement écrit des associés.

Une notification écrite préalable d'au moins de deux (2) jours de n'importe quelle Assemblée Générale ou Assemblée Générale Ordinaire sera donnée à tous les détenteurs des parts sociales. Une Assemblée Générale peut cependant être convoquée par le Président avec moins de deux (2) jours de notification avec le consentement antérieurement écrit de tous associés. En outre, le Président convoquera immédiatement une Assemblée Générale lorsque la demande écrite viendra du Fondateur tant que le Fondateur détiendra au moins de 5% des parts sociales émises ou à la demande d'une majorité en nombre des gérants et ces dites Assemblées Générales traiteront des questions qui auront été indiquées dans lesdites convocations. Chaque notification sera accompagnée de l'ordre du jour visant les décisions proposées à être traitées lors d'une telle réunion. Aucune décision ne sera prise, en cas d'Assemblée Générale non dûment constituée

et tenue autrement qu'il ne l'est indiqué dans la notification sans le consentement unanime antérieurement écrit des détenteurs des parts sociales ordinaires.

A l'exception de ce qui est prévu dans une convention des associés (si elle existe) ou selon les exigences de la loi applicable, toutes les décisions lors d'une Assemblée Générale Annuelle ou d'une Assemblée Générale seront bien prises si elles auront été adoptées par des associés qui représentent une majorité du pouvoir de vote des actions publiées et émises.

A l'exception de ce qui est exigé par la loi, le quorum tenu lors de n'importe quelle Assemblée Générale ou Assemblée Générale Annuelle comportera des actionnaires présents en personne ou par procuration détenant plus de 50% des parts sociales ordinaires.

En absence d'un quorum de présence valide dans une Assemblée Générale ou dans une Assemblée Générale Annuelle, valablement convoquée et tenue, la réunion devra être ajournée pour le même moment ou endroit par plus que trois (3) ouvrables mais, pas plus tard que dix jours (10) ouvrables selon que le président ou à défaut de détermination par le président, la majorité des gérants présent à la réunion peut déterminer (et à défaut de détermination, au même endroit et même moment à la date qui est de trois jours ouvrable après). A l'exception de ce qui est prévu par la loi en vigueur, le quorum d'une telle réunion ajournée devra être composé des actionnaires détenant plus de 50% des droits de vote de la société et les décisions seront valablement prises si elles sont adoptées par les associés représentant une majorité des droits de vote des parts sociales émises et en existence.

Une résolution exécutée par écrit par ou pour les associés détenant ce nombre de part sociale qui auraient eu le pouvoir d'agir dans une Assemblée Générale Annuelle ou dans une Assemblée Générale concernant ce genre de résolution sera tout autant valable que si elle avait été approuvée à une Assemblée Générale Annuelle ou à une Assemblée Générale valablement convoquée et peut consister en plusieurs instruments dans le forme choisie et chacune signée par ou pour le compte d'un ou plusieurs associés.

L'Assemblée Générale Annuelle doit avoir lieu au Luxembourg.

Nonobstant toute disposition contraire évoquée précédemment, les associés n'amenderont pas et ne modifieront pas autrement les termes et conditions générales des parts sociales d'une manière défavorable aux droits et obligations détenus par L'Investisseur et le Fondateur sans le consentement de l'Investisseur et du Fondateur. Sans préjudice des généralités qui précèdent, les associés ne prendront pas de décisions qui pourraient affecter la répartition des droits économiques et des droits de vote tels qu'ils sont prévus par L'investisseur et Fondateur au moment du Closing sans le consentement de l'Investisseur et du fondateur ou à moins que cela soit prévu dans une convention entre associés, si elle existe.

En ce qui concerne toute filiale directe ou indirecte de la société qui n'est pas une société américaine ou qui n'est pas considérée comme une société transparente non soumise aux lois fédérales américaines relatives à la taxation sur les revenus (ensemble, «les Sociétés Désignées») (i) L'Investisseur désignera les personnes qui seront nommées au conseil d'administration de chaque Sociétés Désignées (les «Gérants des Sociétés Désignées») et (ii) l'Investisseur désignera les personnes qui seront révoquées des conseils d'administration de telle Société Désignée (les «Administrateurs Gérants Révoqués»). Les associés utiliseront leur droit de vote pour mettre en vigueur les décisions faites par L'Investisseur ci-dessus.

Titre V.- Année comptable - profits - réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier avril et finit le 31 mars de l'année suivante, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 mars 2008.

Art. 17. Chaque année au 31 mars, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Septième résolution

Les associés reconnaissent que la propriété des parts sociales est maintenant comme suit:

1. Quatre-vingts millions quatre cent dix mille neuf cent vingt-neuf (80.410.929) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI FUND, L.P.,
2. Soixante-six millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-une (66.882.981) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI OFFSHORE FUND, L.P.,
3. Deux millions huit cent cinquante-sept mille huit cent cinq (2.857.805) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI GmbH & Co. KG, et
4. Vingt-deux millions cent onze mille six cent trente-cinq (22.111.635) parts sociales de classe B par GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.

Huitième résolution

Autorisation par les associés de la Société d'émettre dix-sept milliards cinquante-quatre millions soixante et onze mille six cent cinquante (17.054.071.650) titres préférentiels convertibles de classe B, (B CPECs et individuellement, un B CPEC), ayant une valeur nominale d'un cent d'USD (0,01 USD) tous convertibles en parts sociales de classe B à un ratio de 1:1. Les B CPECs seront émis sous la forme enregistrée et seulement par les détenteurs de parts sociales de classe B de la Société.

Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à 17.200,- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007. Relation: LAC/200731847. — Reçu 12.154,33 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008004881/212/852.

(070176540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Arkham International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.024.

L'an deux mille sept, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARKHAM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, constituée par scission de la société anonyme ARKHAM S.A., suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 383 du 21 février 2006, modifiée suite à la fusion-absorption avec la société anonyme TWEED SERVICES S.A., devenue effective un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 740 du 28 avril 2007, et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2300 du 13 octobre 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 novembre 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.024.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Leonard, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Insertion d'un article «5bis» dans les statuts

2. Le nouvel article 5bis aura la teneur suivante:

«La société pourra matérialiser ses créances par l'émission de certificats de créance au porteur. Pour être valables, les certificats de créance au porteur porteront un numéro d'ordre, la signature manuscrite de deux administrateurs de la société ainsi que les indications suivantes: la valeur de la créance au jour de leur émission, les conditions financières de leur émission, notamment, les modalités de son remboursement et le cas échéant, le taux d'intérêt de la créance ainsi que sa date d'échéance.

Le porteur du certificat sera considéré comme seul créancier sans qu'il soit tenu à aucune formalité d'endossement dudit certificat, la cession du certificat de créance s'opérant par la seule tradition sans qu'il soit nécessaire de notifier la cession à la société. Les certificats de créance échus pourront faire l'objet d'un renouvellement sous réserve de l'accord du porteur.

La société pourra procéder à des remboursements partiels des créances matérialisées avant la date de leur échéance. Le remboursement partiel ou total, le cas échéant, se fera sur présentation du certificat de créance. Un nouveau certificat indiquant le solde de la créance suite au remboursement partiel sera remis au porteur en échange du certificat d'origine.

Les créanciers seront avertis de la disponibilité des remboursements partiels par voie de presse dans un journal de grande diffusion au Luxembourg. La notification par voie de presse indiquera les certificats visés par le remboursement, le taux du remboursement partiel ainsi que le sort réservé aux sommes non réclamées.

Les certificats de créance au porteur ne sont pas destinés à une émission publique; la société n'exercera, par l'émission des certificats de créance au porteur, aucune activité tombant dans le champs d'application de la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier.»

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel article 5bis dans les statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5bis.**

La société pourra matérialiser ses créances par l'émission de certificats de créance au porteur. Pour être valables, les certificats de créance au porteur porteront un numéro d'ordre, la signature manuscrite de deux administrateurs de la société ainsi que les indications suivantes: la valeur de la créance au jour de leur émission, les conditions financières de leur émission, notamment, les modalités de son remboursement et le cas échéant, le taux d'intérêt de la créance ainsi que sa date d'échéance.

Le porteur du certificat sera considéré comme seul créancier sans qu'il soit tenu à aucune formalité d'endossement dudit certificat, la cession du certificat de créance s'opérant par la seule tradition sans qu'il soit nécessaire de notifier la cession à la société. Les certificats de créance échus pourront faire l'objet d'un renouvellement sous réserve de l'accord du porteur.

La société pourra procéder à des remboursements partiels des créances matérialisées avant la date de leur échéance. Le remboursement partiel ou total, le cas échéant, se fera sur présentation du certificat de créance. Un nouveau certificat indiquant le solde de la créance suite au remboursement partiel sera remis au porteur en échange du certificat d'origine.

Les créanciers seront avertis de la disponibilité des remboursements partiels par voie de presse dans un journal de grande diffusion au Luxembourg. La notification par voie de presse indiquera les certificats visés par le remboursement, le taux du remboursement partiel ainsi que le sort réservé aux sommes non réclamées.

Les certificats de créance au porteur ne sont pas destinés à une émission publique; la société n'exercera, par l'émission des certificats de créance au porteur, aucune activité tombant dans le champs d'application de la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Matera, C. Floroiu, D. Leonard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007. LAC / 2007 / 37881. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008004761/227/89.

(070176458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Bourns (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 75.572.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of BOURNS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 75572, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, notary public residing in Grevenmacher, dated April 26th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 602 dated August 23rd, 2000 (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The associates present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 45.300 (forty-five thousand three hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the associates have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Transfer of the registered office of the Company.

2) Amendment of Article 5, first sentence of the Company's bylaws, -which -will henceforth read as follows:

« **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is in Luxembourg city».

3) Election of Mr Francis Zéler as new manager of Category B of the Company, in replacement of Mr Dominique Ransquin.

4) Discharge to the resigning manager.

5) Insertion of the following sentence at the end of Article 19 of the Company's bylaws:

« **Art. 19. last sentence.** The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends».

After the foregoing was approved by the meeting, the associates unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company to 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Second resolution

It is resolved to amend the first sentence of article 5 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

« **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is in Luxembourg-city».

Third resolution

It is resolved to appoint Mr Francis Zeler, born in Bastogne (Belgium) on May 5, 1966, director of companies, having his professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, as new Manager of Category B of the Company in replacement of Mr Dominique Ransquin, resigning Manager of Category B.

Fourth resolution

It is resolved to grant discharge to Mr Dominique Ransquin, for the execution of his mandate of manager until today's date.

Fifth resolution

It is resolved to insert the following sentence at the end of Article 19 of the Company's bylaws:

« **Art. 19. last sentence.** The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée BOURNS (LUXEMBOURG) S.à r.l., constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro 75572, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire alors de résidence à Grevenmacher, en date du 26 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 602 du 23 août 2000 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 45.300 (quarante-cinq mille trois cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la Société.

2) Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.»

3) Nomination de M. Francis Zéler comme nouveau gérant de Catégorie B de la Société, en remplacement de M. Dominique Ransquin.

4) Décharge à accorder au gérant démissionnaire.

5) Insertion de la phrase suivante, à la fin de l'Article 19 des statuts de la Société:

« **Art. 19. Letzter Satz.** Der alleinige Geschäftsführer, oder im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Rat der Geschäftsführer, ist ermächtigt zu beschliessen eine Interimdividende auszuzahlen.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix, chacune des résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société au 23, Val Fleuri à L-152 6 Luxembourg.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.»

Troisième résolution

Il est décidé de nommer M. Francis Zéler, né à Bastogne (Belgique) le 5 mai 1966, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme nouveau gérant de Catégorie B de la Société, en remplacement de M. Dominique Ransquin, gérant démissionnaire.

Quatrième résolution

Il est décidé de donner décharge à M. Dominique Ransquin pour l'exercice de son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Il est décidé d'insérer la phrase suivante, à la fin de l'Article 19 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19. Letzter Satz.** Der alleinige Geschäftsführer, oder im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Rat der Geschäftsführer, ist ermächtigt zu beschliessen eine Interimdividende auszuzahlen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38544. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008004758/211/119.

(070176524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Madlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.213.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MADLUX S.A. (numéro d'identité 2002 22 19 058), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.213, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1366 du 20 septembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 967 du 24 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mario Santorelli, employé privé, demeurant à Mont-Saint-Martin (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Annie Viterisi, gérante de société, demeurant à Mont-Saint-Martin (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- a) Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
- b) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quarante mille euros (€ 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à soixante et onze mille euros (€ 71.000,-), sans émission d'actions nouvelles.
- c) Souscription et libération par les actionnaires actuels.
- d) Modification subséquente des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quarante mille euros (€ 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à soixante et onze mille euros (€ 71.000,-), sans émission d'actions nouvelles.

Souscription - Libération

L'assemblée accepte la souscription de la prédite augmentation de capital par les actionnaires actuels, au prorata de leur participation dans le capital social, à savoir:

1) Monsieur Mario Santorelli, employé privé, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 27, boulevard de Metz, ici présent,

déclarant souscrire à la moitié (1/2) de la prédite augmentation de capital.

2) Madame Annie Viterisi, gérante de société, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 27, boulevard de Metz, ici présente,

déclarant souscrire à l'autre moitié (1/2) de la prédite augmentation de capital.

La prédite augmentation de capital, intégralement souscrite, a été entièrement libérée par des paiements en espèces, de sorte que le montant de quarante mille euros (€ 40.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Suite aux prédites résolutions, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à soixante et onze mille euros (€ 71.000,-), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Santorelli, J.-M. Weber, A. Viterisi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2007. Relation: CAP/2007/3333. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 décembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2008004748/236/70.

(070176504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

TKM Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.309.

Im Jahre zweitausend und sieben, am zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der TKM HOLDING A.G. eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet laut notarieller Urkunde vom 13. August 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 104 vom 19. Januar 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Alexia Uhl, «Juristin», mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzähler Herrn Max Kremer, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft.

2. Gegebenenfalls Bestellung von BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE zum Liquidator und Festsetzung seiner Befugnisse.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäß vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, Avenue Charles de Gaulle, als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Der Liquidator hat als Aufgabe die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu bereinigen.

Der Liquidationsverwalter kann die sich in Liquidation befindliche Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift uneingeschränkt verpflichten.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Hansen, A. Uhl, M. Kremer, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, LAC/2007/37408. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008004879/208/59.

(070172655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Western Union Financial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 120.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008004686/242/12.

(070175894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Giacomelli Sport International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.546.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que notre Société a résilié la convention de services et de domiciliation conclue en date du 3 juin 2003 nous liant à la société sous rubrique. La résiliation a pris effet le 30 novembre 2007.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations très distinguées.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

A. Graziano / C. Bitterlich

Manager / Sous Directeur

Référence de publication: 2008004564/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Global Air Movement (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.353.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.001.

En date du 25 septembre 2007, les transferts de parts suivants ont été effectués:

CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, avec siège social au Cottons Lane, Cottons Center, SE 1 2QL Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 16.351 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

COMPASS PARTNERS 2000 FUND LP, avec siège social au 1209, Orange Street, DE-19801 Wilmington, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 82 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA) LP, avec siège social au 6, Front Street, HM11 Hamilton, Bermudes, a cédé la totalité de ses 64.185 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS LP, avec siège social au 1209, Orange Street, DE 198701 Wilmington, New Castle, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 414 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

SAILORPASS & Co for the benefit of the MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I LP, avec siège social au 100, Front Street, PA-19428 West Conshohocken, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 3.391 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

SAILORPIER & Co for the benefit of the AURORA CAYMAN LIMITED, avec siège social à Uglan House, Grand Cayman, a cédé la totalité de ses 2.260 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

GLOBAL AIR MOVEMENT (BERMUDA) LP, avec siège social au 6, Front Street, HM11 Hamilton, Bermudes, a cédé la totalité de ses 56.441 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

DuPont PENSION TRUST, avec siège social au One Righter Parkway, DE 19803 Wilmington, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 10.900 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

WILTON PRIVATE EQUITY FUND LLC, avec siège social au 2, International Place, MA 02110 Boston, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 5.451 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, avec siège social au 401, Merritt Seven, CT 06856 Norwalk, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 3.350 parts sociale à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

WEYERHAEUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST, avec siège social au 100, Front Street, PA 19428, West Conshohocken, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 11.300 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT A.

Dès lors, GLOBAL AIR MOVEMENT A, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, devient l'associé unique et détient la totalité des 174.125 parts sociales de la société GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004383/581/40.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00644. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

USG Innotiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 50.862.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de USG INNOTIV S.A. du 28 décembre 2006 que:

1/ Nomination d'un réviseur:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été nommée comme réviseur de la société pour une durée de 1 an à compter de l'arrêté de compte de l'exercice échéant au 31 décembre 2006.

2/ Démission d'administrateurs:

- Monsieur Alain Dehaze, né le 12 mai 1963 à Tournai, Belgique, résidant 41, clos des Mésanges, B-1160 Bruxelles, Belgique démissionne de son poste d'administrateur avec effet au 28 décembre 2006,

- Monsieur Herman Swinnen, né le 20 octobre 1949 à Anvers, Belgique, résidant 15, rue Reeboredelle, B-3090 Overijse, Belgique, démissionne de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} mai 2007.

3/ Nomination d'administrateurs:

- Monsieur Yvan Dierckxsens, né le 14 juillet 1961 à Scharbeek, Belgique, résidant 40, rue Vijhoekstraat, B-1800 Vilvoorde, Belgique, est nommé administrateur avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Dirk Verbruggen, né le 1^{er} décembre 1957 à Ranst, Belgique, résidant 14, rue Driebunderstraat, B-1981 Hofstade, Belgique, est nommé administrateur avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Ronald Icke, né le 8 mars 1957 à Castricum, Pays-Bas, résidant 61, rue P.J. Oudweg NL-1314 Almere, Pays-Bas, est nommé administrateur avec effet au 28 décembre 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, qui prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

4/ Nomination d'administrateurs délégués:

Les actionnaires proposent qu'il y ait désormais deux administrateurs délégués ayant l'un comme l'autre la capacité d'engager individuellement la société, y compris en justice tant en demandant qu'en défendant. Sont désignés par le Conseil d'Administration du 28 décembre 2006:

- Monsieur Filip Vanderbeken, né le 1^{er} novembre 1964 à Zwevegem, Belgique, résidant 89, rue Korkrijkstraat, B-8550 Zwevegem, Belgique, avec effet au 28 décembre 2006.

- Monsieur Ronald Icke, né le 8 mars 1957 à Castricum, Pays-Bas, résidant 61, rue P.J. Oudweg NL-1314 Almere, Pays-Bas, avec effet au 28 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004380/1026/38.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02977. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

San Gregorio S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 43.043.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en

remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration
O. Conrard / D. Murari
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008004386/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

S.C.I. de Steinfort, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg E 2.556.

—
DISSOLUTION

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2007

Sont présents ou représentés:

1. Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, né le 9 février 1961 à Luxembourg, demeurant au 20, An der Laach, L-8368 Hagen

2. Madame Patricia Diederich-Scholer, infirmière, née le 26 octobre 1962 à Luxembourg, demeurant au 20, An der Laach, L-8368 Hagen

uniques associés de la société civile immobilière S.C.I. de Steinfort, avec siège au 28, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, constituée en l'Etude de Maître d'Huart en en date du 24 septembre 1999 immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 2.556,

Lesquels comparants ont décidés de la dissolution de la société avec effet immédiat.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 28, rue de Hobscheid L-8422 Steinfort.

Fait et passé à Steinfort, date qu'en tête des présentes.

Le 10 décembre 2007.

P. Diederich / P. Diederich-Scholer.

Référence de publication: 2008004524/1286/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Rive Droite S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.130.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 6 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- la société anonyme RIVE DROITE S.A., dont le siège social établi à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 17 juin 2004, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.130;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay et liquidateur Maître Elisabeth Guissart, avocat, demeurant 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 26 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme

M^e E. Guissart

Le liquidateur

Référence de publication: 2008004531/1035/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Maravilla S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 39.961.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004496/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Empor GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 74.798.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 6 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- la société à responsabilité limitée EMPOR GmbH, dont le siège social établi à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été dénoncé le 14 mai 2001, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.798;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay et liquidateur Maître Elisabeth Guissart, avocat, demeurant 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 26 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme

M^e E. Guissart

Le liquidateur

Référence de publication: 2008004534/1035/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Trust In Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Trust In Media S.A.).**

Capital social: EUR 4.622.100,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 77.792.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004559/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06882. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080000015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Queristics Europroperty Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.060.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUERISTICS EUROPROPERTY HOLDING S. à r.l.

LOUV S. à r. l.

Gérant Unique

Signature

Référence de publication: 2008004573/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06527. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080000019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Investissement P.M.B. S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 46.636.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004462/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04996. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Investissement P.M.B. S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 46.636.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004459/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05000. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Antartica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.795.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 21 décembre 2007, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

«1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare».

Pour extrait conforme
D. Pouilloux
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008004561/7790/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06807. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.037.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008003214/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00932. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Lefèvre-Evrard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Wandhaff, 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.283.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wandhaff, le 7 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008003216/1610/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07305. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Electricité Gaston MEYER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 10, Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 24.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003995/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Mibi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 31, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 17.064.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008003988/1936/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04432. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.
